



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Président : M. LONGERE Pierre

Présent : MM. HERMEL Jean-Pierre, BESSON Bernard.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.ooleuneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Octobre et Novembre 2021 au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre

en marche puis **s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté, avec prise de contact avec le référent COVID.**

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

PASS SANITAIRE : **Port du masque OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission, et **pass sanitaire valide**.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

COUPE DE FRANCE (6^{ème} Tour) :

- Permanence de la Commission : M. LONGERE Pierre : 06-26-05-04-89.
- Arrivée des délégués : 2 heures avant le coup d'envoi pour vérification du dispositif « pass sanitaire » et mise en place des mesures de préconisation sécurité (voir circulaire »
- Les délégués doivent s'assurer de la transmission de la FMI dès la fin de la rencontre.
- En cas de dysfonctionnement ou de réserve, transmettre le résultat à la permanence.

COURRIER RECU :

C.R. SECURITE : Liste des réunions sécurité 6^{ème} tour Coupe de France. Monsieur LOUBEYRE représentera la commission à ST MAMET.

INSTALLATIONS ET HABILLAGE N3 :

Les délégués désignés sur les rencontres N3, lors des journées 6 et 7, doivent transmettre un rapport à la commission sur la mise en place de l'habillage N3.

CHAMPIONNATS FUTSAL :

Compte-tenu des obligations des clubs futsal, les délégués doivent **obligatoirement** mentionner le nom du référent sécurité présent sur l'onglet « infos arbitre » de la F.M.I. ainsi que sur le rapport.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.